

**DÉLIBÉRATION N° 24/06-06
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MERCREDI 28 AOÛT 2024**

99_DE-974-259741023-20240828-24_06_06_2-

OBJET : ADHÉSION À LA CRÉATION DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE FRANCE HYDROGÈNE POUR LA STATION H2

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **MERCREDI 28 AOÛT à 11h00**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en sixième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **19 août 2024**. Clôture de la séance à **12h17**.

La séance a été ouverte par le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Stéphano DIJOUX qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Stéphano DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Aviron / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. DORO Joan, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

NÉANT.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :

M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins, à partir du rapport n°3 à l'ordre du jour.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :

NÉANT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS :

M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Trois Bassins / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le 1^{er} Vice-Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents est de 14 sur 24.

**DÉLIBÉRATION N° 24/06-06
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MERCREDI 28 AOÛT 2024**

OBJET : ADHÉSION À LA CRÉATION DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE FRANCE HYDROGÈNE POUR LA STATION H2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;

Vu les Statuts du SIDELEC REUNION.

Les Délégations régionales de France Hydrogène sont nées au début de l'année 2021 d'un besoin de territorialiser les enjeux liés à l'essor de la filière hydrogène. Elles ont pour principales missions d'animer et de structurer la filière au niveau local, en rassemblant acteurs économiques, industriels, institutionnels et Collectivités locales. Ces échanges au sein des Délégations permettent un dialogue soutenu et complémentaire entre les enjeux nationaux et régionaux.

Avec un maillage territorial de 14 Délégations régionales, il s'agit d'un instrument structurant pour France Hydrogène, permettant une remontée des problématiques locales, nourrissant ainsi la réflexion générale de l'association au sein des divers groupes de travail.

Un Délégué régional est nommé par le Conseil d'administration de France Hydrogène pour un mandat de 2 ans. Il assure la représentation et l'animation de la Délégation. Pour cela, il est accompagné de 4 Délégués régionaux adjoints maximum, élus par les membres de la Délégation. Ensemble, ils organisent 3 à 4 réunions plénières par an, en présentiel et/ou à distance. Ces réunions, en lien avec le pôle Relations avec les territoires de l'association, permettent à la fois de remonter les informations locales mais aussi d'échanger sur les actualités nationales liées aux enjeux de l'hydrogène.

Chaque Délégation définit collectivement ses objectifs, ses actions et ses livrables pour la durée du mandat du Délégué. Les Délégations participent aux événements régionaux concernant la filière et peuvent organiser des visites de site pour leurs membres. En lien avec le Conseil régional de leur Région respective, elles consolident la vision du bassin ou de l'écosystème régional de la filière hydrogène et recensent de façon exhaustive les projets hydrogène.

Les Délégations régionales disposent d'un outil collaboratif dans l'espace membres du site internet de France Hydrogène, permettant de faciliter les échanges entre membres.

Les actions et la gestion des Délégations sont soutenues par le pôle Relations avec les territoires de France Hydrogène, qui assure le lien avec les groupes de travail nationaux et avec l'ensemble de l'équipe permanente de l'association.

Pour rejoindre une Délégation régionale il faut être membre de France Hydrogène.

Le SIDÉLEC Réunion souhaite adhérer à cette démarche et donc à cette association en s'engageant à lui verser une contribution annuelle et forfaitaire de **5 250 € HT (Cinq milles deux cent cinquante euros)**. Cette somme sera versée par virement à l'ordre de l'association à la date de la signature du présent bulletin.

La présente adhésion est établie pour une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse du Comité Syndical. Le délai court à compter de la date de décision d'adhésion du Comité Syndical à FRANCE HYDROGENE.

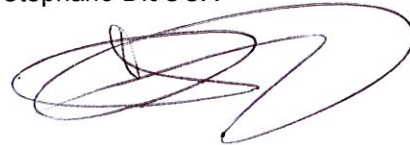
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** le bulletin d'adhésion à l'association « France HYDROGÈNE », ci-annexé;
- **ARTICLE 2 : Valide** la contribution annuelle et forfaitaire de 5 250 € HT (Cinq milles deux cent cinquante euros) ;
- **ARTICLE 3 : Inscrit** les budgets nécessaires au financement de ce service ;
- **ARTICLE 4 : Charge** Monsieur le 1^{er} Vice-Président du SIDELEC Réunion et le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président du SIDELEC REUNION
Monsieur Stéphane DIJOUX



PJ : Bulletin d'adhésion à l'association « *France Hydrogène* ».

REÇU EN PREFECTURE
le 03/09/2024

Application agréée E-legalite.com